

## Erasmus: Mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'UE

Désormais élargis aux stages en entreprise, les programmes de mobilité Erasmus se déclinent selon les modalités suivantes:

**I. Mobilité des étudiants:** Mobilité d'études (sur une période de 3 à 12 mois). Mobilité de stage en entreprise (de 3 à 12 mois).

**II. Mobilité de mission d'enseignement:** Missions d'au moins 5 heures d'enseignement, et jusqu'à 6 semaines. Ce dispositif permet notamment à des étudiants ne bénéficiant pas d'une mobilité européenne de bénéficier, dans leur propre établissement, de l'enseignement d'un autre pays européen.

**III. Mobilité de formation des personnels, programmes intensifs, projets multilatéraux, réseaux thématiques....**Le programme Erasmus est désormais accessible au personnel administratif universitaire, pour des mobilités de formation d'une à six semaines. Cette possibilité est également offerte aux personnels d'une entreprise souhaitant apporter leur expertise à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre pays européen. La durée de cette mobilité est d'une à six semaines.

 [Programme Erasmus mundus](#)